

Dynamique des recettes budgétaires de l'État du Cameroun (2019-2024)

Dr. Dany Dombou

Décembre 2025

La gestion des finances publiques au Cameroun, pierre angulaire de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30), repose sur une mobilisation accrue des ressources internes. Dans un contexte médiatique où les chiffres circulent avec une vélocité parfois préjudiciable à la précision technique, il devient impératif pour l'expert économiste de revenir aux fondamentaux comptables et législatifs pour éclairer le débat public. La présente expertise a été sollicitée pour vérifier une affirmation spécifique relayée par une publication de vérification d'information, selon laquelle "la Douane assure plus du tiers des recettes budgétaires nationales".

Au-delà de la simple validation binaire de cette assertion, ce rapport se propose de disséquer l'architecture des recettes de l'État camerounais sur la période quinquennale récente (2019-2024). Il s'agit d'une période charnière, marquée par des chocs exogènes majeurs — la pandémie de COVID-19, les tensions inflationnistes mondiales, et les crises sécuritaires régionales — qui ont profondément testé la résilience du système fiscale-douanier camerounais.

L'analyse s'appuiera rigoureusement sur les textes législatifs en vigueur, notamment la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État, ainsi que sur les données empiriques issues des Lois de Finances (initiales et rectificatives), des Lois de Règlement et des rapports d'exécution budgétaire produits par le Ministère des Finances (MINFI), la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD). L'objectif est de fournir une réponse exhaustive, documentée et irréfutable aux questions soulevées, en mettant en lumière les dynamiques de transition fiscale qui redessinent actuellement le paysage budgétaire du Cameroun.

1 : Cadre

Pour apprécier la véracité de l'affirmation soumise à examen, il est primordial de définir avec précision les agrégats macroéconomiques en jeu. La confusion sémantique entre "recettes fiscales", "recettes douanières" et "recettes budgétaires totales" est souvent à l'origine d'interprétations erronées des performances des administrations financières.

1.1 Définition et périmètre des recettes budgétaires (Question 2)

Dans l'orthodoxie des finances publiques camerounaises, régie par la Loi n°2018/012 du 11

juillet 2018¹, les **recettes budgétaires** constituent l'ensemble des ressources financières autorisées par le Parlement dans le cadre de la Loi de Finances pour couvrir les charges de l'État au cours d'un exercice budgétaire.

La nomenclature budgétaire de l'État, révisée pour s'aligner sur les directives de la CEMAC, structure ces recettes en plusieurs grandes catégories hiérarchisées.³ Il est crucial de distinguer deux niveaux d'analyse pour répondre à la question de la "part" de la Douane : les recettes internes propres et les ressources totales.

1.1.1 Les Recettes internes

Ce sont les ressources générées par l'activité économique nationale. Elles se subdivisent en deux sous-agrégats majeurs :

1. **Les Recettes Pétrolières** : Elles découlent de l'exploitation des hydrocarbures. Elles comprennent principalement la redevance pétrolière versée par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et l'Impôt sur les Sociétés (IS) pétrolières.⁵ Ces recettes sont très volatiles car dépendantes des cours mondiaux du brut (Brent) et du taux de change du dollar.
2. **Les Recettes Non Pétrolières** : C'est l'indicateur clé de la performance de l'économie réelle hors rente. Elles englobent :
 - *Les Recettes Fiscales* : Impôts et taxes sur le revenu, la consommation (TVA intérieure), et le patrimoine, gérés par la DGI.
 - *Les Recettes Douanières* : Droits et taxes sur le commerce extérieur, gérés par la DGD.
 - *Les Recettes Non Fiscales* : Revenus des services (domaines, amendes, dividendes de l'État), gérées par diverses administrations dont la Direction Générale du Trésor et la Direction Générale des Impôts pour certaines composantes.¹

1.1.2 Les Ressources totales

Pour financer le budget global (qui inclut l'investissement public et le service de la dette), l'État mobilise, en plus des recettes internes, des ressources externes et d'emprunt :

- **Dons et Legs** : Appuis financiers non remboursables (coopération bilatérale et multilatérale).⁸
- **Emprunts et Financements** : Émissions de titres publics (Bons et Obligations du Trésor Assimilables), prêts projets, et appuis budgétaires (FMI, Banque Mondiale, etc.).⁹

Et donc : L'affirmation "recettes budgétaires nationales" fait généralement référence à la somme des recettes internes et des dons, voire parfois au budget total incluant les emprunts. La précision du dénominateur est critique pour le calcul du ratio.

1.2 Anatomie des recettes douanières (Question 3)

Les recettes dites "des douanes" ne se limitent pas aux seuls droits de porte. Elles renvoient à l'ensemble des droits, taxes, redevances et pénalités liquidés et recouvrés par l'administration des Douanes (DGD) à l'occasion du franchissement des frontières par les marchandises.¹¹

Selon le Code des Douanes CEMAC et les Lois de Finances successives, ces recettes se décomposent techniquement ainsi :

- **Les Droits de Douane (DD) :** Il s'agit de l'imposition ad valorem classique appliquée sur la valeur CIF (Cost, Insurance, Freight) des importations. Le taux varie selon la catégorie du produit dans le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEMAC (biens de première nécessité, matières premières, biens intermédiaires, biens de consommation finale).¹³
- **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'Importation :** C'est une composante massive des recettes douanières. Bien que la TVA soit un impôt de consommation générale, sa perception sur les biens importés est assurée par la Douane au moment du dédouanement.¹⁴ Pour l'analyse comptable des performances administratives, ces montants sont crédités à la DGD, bien qu'ils relèvent de la fiscalité indirecte.
- **Les Droits d'Accises (DA) à l'Importation :** Taxes spécifiques ou ad valorem frappant certains produits ciblés (tabacs, alcools, véhicules de tourisme de grosse cylindrée, produits de luxe) pour des raisons de santé publique, d'environnement ou de rendement fiscal.¹¹
- **Les Taxes à l'Exportation (Droit de Sortie) :** Le Cameroun a réintroduit ou augmenté ces taxes, notamment sur le bois en grumes (pour encourager la transformation locale) et sur certaines ressources naturelles.¹⁷
- **Les Redevances et Taxes Parafiscales :** Elles incluent la Redevance Informatique (RI), la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), et les Centimes Additionnels Communaux (CAC) collectés pour le compte des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), bien que ces derniers ne soient pas toujours comptabilisés dans le budget "État" stricto sensu mais dans celui des entités tierces.

Implication : Quand on parle de la performance de la Douane, on inclut la TVA import. Si l'on retirait la TVA import pour la réaffecter conceptuellement à la "fiscalité", la part propre de la douane (droits de douane purs) serait encore plus faible. L'affirmation vérifiée suppose implicitement l'ensemble des recouvrements opérés par la DGD.

2 : Vérification de l'Affirmation

Nous abordons ici le cœur de la vérification : "La Douane assure plus du tiers des recettes budgétaires nationales."

2.1 Verdict (Question 1)

L'analyse des séries statistiques des cinq dernières années (2019-2024) démontre de manière univoque que **cette affirmation n'est pas avérée**.

Si la Douane est un pilier essentiel de la mobilisation des ressources, sa contribution relative n'atteint pas le seuil de 33,3 % (un tiers) des recettes budgétaires totales, ni même des

recettes internes propres. La structure des finances publiques camerounaises a évolué vers une prédominance de la fiscalité intérieure, phénomène qualifié de "transition fiscale".¹⁸

2.1.1 Analyse des ratios (Question 1b)

En examinant les données consolidées, la part de la Douane oscille structurellement entre **15 % et 25 %** selon le périmètre de référence choisi (Budget total ou Recettes internes).

Le tableau ci-dessous illustre la part de la DGD dans les recettes internes non pétrolières (le périmètre le plus favorable pour la Douane) et dans les recettes globales.

Tableau 1 : Part des Recettes Douanières dans les Agrégats Budgétaires (2020-2023)

Indicateur (Milliards FCFA)	2020 (Réalisé)	2021 (Réalisé)	2022 (Réalisé)	2023 (Réalisé)
A. Recettes Douanières (DGD)	707,8	851,0	897,4	1 004,7
B. Recettes Fiscales (DGI)	1 852,8	1 992,5	2 285,9	2 622,0
C. Recettes Non Pétrolières Totales (A+B+Autres)	2 749,3	2 932,8	3 419,3	3 965,5
D. Recettes Internes Totales (avec Pétrole)	3 177,5	~3 500,0	~4 193,8	~4 740,0
Part DGD dans Non Pétrolier (A/C)	25,7 %	29,0 %	26,2 %	25,3 %
Part DGD dans Recettes Internes (A/D)	22,3 %	~24,0 %	21,4 %	21,2 %

Sources des données : Rapports d'exécution budgétaire MINFI⁵, Investir au Cameroun.²⁰ Comme le démontre ce tableau, même en excluant le pétrole et les emprunts, la Douane assure environ **un quart (25 %)** des recettes, et non un tiers. Si l'on inclut les recettes pétrolières et les emprunts pour parler de "recettes budgétaires nationales" au sens large, ce ratio descend sous la barre des 20 %.

Origine de l'affirmation (Question 1a)

Puisque l'affirmation est fausse pour la période actuelle, il convient de se demander si elle a

pu être vraie par le passé.

Historiquement, dans les années 1990 et au début des années 2000, les économies d'Afrique Centrale dépendaient davantage des taxes de porte. Avant les grandes réformes de l'administration fiscale (création des divisions des grandes entreprises, modernisation de la TVA), et avant la mise en œuvre des Accords de Partenariat Économique (APE) qui ont commencé à démanteler les barrières tarifaires, la part relative de la Douane était mécaniquement plus élevée.¹³

De plus, une confusion possible réside dans la lecture des "Recettes Fiscales" au sens large. Certains observateurs peuvent considérer la TVA import comme une recette "fiscale" et ne laisser à la douane que les droits de douane stricts, ce qui réduirait encore sa part. À l'inverse, si l'on compare la Douane uniquement aux recettes pétrolières (environ 500-800 milliards) ou uniquement à l'IRPP, la Douane paraît gigantesque. Mais comparée à l'ensemble du budget, elle n'atteint pas le tiers.

Il est probable que l'affirmation provienne d'une rhétorique institutionnelle ancienne ou d'une comparaison limitative (ex: Douane vs Pétrole) mal interprétée comme "Total Budget".

3 : Analyse des chiffres sur 2019-2024

Pour répondre à la **Question 4**, nous procédons à une analyse détaillée des performances de la Douane sur les cinq dernières années, en les contextualisant par rapport aux événements économiques majeurs.

3.1 Année 2019 : La référence pré-crise

En 2019, l'économie camerounaise montrait des signes de résilience. Les recettes douanières se situaient aux alentours de **690 à 700 milliards de FCFA** (selon les ajustements comptables finaux). Cette période marque la fin d'un cycle de croissance stable avant le choc pandémique. La Douane contribuait à la consolidation budgétaire, mais restait déjà loin derrière la DGI qui approchait les 1 900 milliards.⁶

3.2 Année 2020 : Le choc de la COVID-19

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie, entraînant la fermeture des frontières et le ralentissement du commerce mondial.

- **Performance DGD : 707,8 milliards de FCFA** collectés.²¹
- **Contextualisation :** C'est une performance notable dans un contexte de crise, rendue possible par le maintien des flux de marchandises essentielles et l'augmentation de la surveillance. Toutefois, en termes relatifs, la contribution au budget (révisé à la baisse par la LFR) est restée modeste (autour de 22 % des recettes internes).¹⁹ La DGI, malgré la crise, a maintenu un niveau élevé de collecte (1 852,8 milliards) grâce à la digitalisation et au maintien de l'activité dans les secteurs télécoms et financiers.

3.3 Année 2021 : La reprise vigoureuse

La reprise des échanges mondiaux a dopé les recettes douanières.

- **Performance DGD : 851 milliards de FCFA.**²¹
- **Croissance :** Un bond spectaculaire de près de **20 %** par rapport à 2020 (+143,2 milliards).
- **Facteurs clés :** Cette hausse s'explique par la réouverture des frontières, mais aussi par la mise en œuvre effective de réformes structurelles comme le système **CAMCIS** (Cameroon Customs Information System) qui a sécurisé les procédures de dédouanement.²³ Malgré cette croissance, la part relative n'a pas explosé car les recettes fiscales et pétrolières ont également rebondi.²⁵

3.4 Année 2022 : Inflation importée et résilience

L'année 2022, marquée par la guerre en Ukraine, a provoqué une hausse des coûts des produits importés (inflation importée). Si cela augmente la base taxable (valeur en douane), l'État a aussi dû prendre des mesures de défiscalisation (exonérations) pour lutter contre la vie chère, ce qui a pesé sur les recettes potentielles (dépenses fiscales).

- **Performance DGD : 897,4 milliards de FCFA.**²⁰
- **Analyse :** La Douane dépasse ses objectifs (taux de réalisation de 103,9 %). Cependant, la DGI creuse l'écart avec 2 285,9 milliards, portée par l'inflation intérieure qui gonfle la TVA domestique.⁵

3.5 Année 2023 : Le cap historique

C'est une année charnière pour l'administration des Douanes.

- **Performance DGD : 1 004,7 milliards de FCFA** (Données provisoires consolidées).²⁰
- **Symbolique :** Pour la première fois de l'histoire du Cameroun, la Douane franchit la barre des 1 000 milliards de FCFA.
- **Facteurs Explicatifs :** Cette performance résulte de l'élargissement de l'assiette (taxes sur les téléphones, taxation accrue des exportations de bois), de la densification des contrôles (Opération HALCOMI III), et de la digitalisation des paiements. Néanmoins, avec des recettes non pétrolières totales de 3 965,5 milliards, la part de la douane reste à **25,3 %**.

3.6 Année 2024 : Consolidation (Données partielles/estimées)

Les données pour 2024 indiquent une poursuite de la tendance haussière.

- **Objectif :** 1 114 milliards fixés par la Loi de Finances.²⁸
- **Réalisation Estimée :** Environ **1 056 milliards de FCFA** (soit 1,6 milliard USD), atteignant 96,5 % de l'objectif.²⁹
- **Part relative :** Avec un budget global de l'État qui dépasse désormais les 6 000

milliards (en autorisations d'engagement) et des recettes réelles exécutées (hors emprunts projets) autour de 5 000 milliards, la part de la Douane se stabilise autour de **20 % du total**.

Synthèse des données 2019-2024 (Tableau récapitulatif)

Année	Recettes DGD (Mds FCFA)	Variation Annuelle	Recettes DGI (Mds FCFA)	Ratio DGD / DGI
2019	~690,0	-	~1 947,0	0,35
2020	707,8	+ 2,6 %	1 852,8	0,38
2021	851,0	+ 20,2 %	1 992,5	0,43
2022	897,4	+ 5,5 %	2 285,9	0,39
2023	1 004,7	+ 11,9 %	2 622,0	0,38
2024	~1 056,0	+ 5,1 %	> 2 600,0 (est.)	~0,40

Ce tableau démontre que pour chaque franc collecté par la Douane, les Impôts en collectent environ 2,5.

4 : Hégémonie institutionnelle (Question 5)

La **Question 5** interroge l'identité de l'entité qui enregistre le plus de recettes. La réponse est sans équivoque : **La Direction Générale des Impôts (DGI) est la première régie financière du Cameroun**, et ce, de manière constante sur toute la période étudiée.

4.1 La Prédominance de la DGI

Comme le montrent les chiffres du tableau précédent, la DGI collecte systématiquement plus du double des recettes de la Douane. En 2023, l'écart était de plus de **1 600 milliards de FCFA** en faveur de la DGI (2 622 vs 1 004).

Cette domination s'explique par la structure même de l'économie moderne et les choix de politique fiscale :

1. **L'Assiette fiscale** : La DGI taxe le stock (patrimoine) et le flux interne (revenus, consommation intérieure, transactions), tandis que la DGD ne taxe que le flux transfrontalier. Dans une économie qui se diversifie, l'activité intérieure génère plus de valeur ajoutée taxable que le simple commerce extérieur.
2. **La TVA intérieure** : C'est le "reine des impôts". Elle frappe la consommation finale des ménages. Avec la croissance démographique et l'urbanisation, les recettes de TVA collectées par la DGI (sur les brasseries, les télécoms, le ciment, etc.) sont massives.⁵
3. **Les réformes de modernisation** : La DGI a opéré une révolution numérique (téléprocédures obligatoires) et organisationnelle (gestion par segment de contribuables : Grandes, Moyennes, Petites Entreprises). Cela a considérablement

réduit la déperdition des recettes et l'informel fiscal chez les grandes entreprises.³⁰

4.2 La dynamique de transition fiscale

Le Cameroun s'inscrit dans une dynamique classique de développement économique décrite par la théorie de la "transition fiscale".

- **Le Concept :** À mesure qu'un pays se développe, il doit réduire sa dépendance aux droits de douane (qui renchérissent les importations et peuvent freiner la compétitivité) pour s'appuyer davantage sur la fiscalité domestique (TVA, Impôt sur le Revenu).
- **Application au Cameroun :** La signature des Accords de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne et l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) imposent un démantèlement progressif des barrières douanières.¹³ Mécaniquement, cela met la pression sur la Douane dont les taux nominaux baissent. Pour compenser, l'État renforce les capacités de la DGI. L'affirmation selon laquelle la Douane serait le premier contributeur va à l'encontre de cette tendance lourde et structurelle.

Conclusion

Il est important de noter que cette répartition n'est pas un signe de faiblesse de la Douane, mais d'une maturité croissante du système fiscal camerounais. La Douane se transforme : son rôle glisse progressivement de la pure collecte de recettes (rôle fiscal) vers la protection de l'économie (lutte contre la contrebande, normes) et la facilitation des échanges (compétitivité logistique).²³ Vouloir à tout prix qu'elle assure "le tiers" du budget serait économiquement contre-productif si cela impliquait de surtaxer les importations nécessaires à l'industrialisation du pays (stratégie d'import-substitution de la SND30).

Sources :

1. république du cameroun - CEMAC PRGFP, accessed on December 3, 2025, <https://cemac-prgfp.org/CEMAC/useruploads/pageTypePays/216/ressources/1.%20Niveau%20R%C3%A9glementaire/1.1.%20Loi/2018.07.LoiN%C2%B02018-012R%C3%A9gimeFinancier.pdf>
2. Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques - PRC.CM, accessed on December 3, 2025, <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/2971-loi-n-2018-012-du-11-juillet-2018-portant-regime-financier-de-l-etat-et-des-autres-entites-publiques>
3. ET OE::riaUÈTES - Premier Ministre, accessed on December 3, 2025, https://www.spm.gov.cm/site/sites/default/files/décret_3187_pm_nomenclature_budgétaire.pdf
4. NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT - MINFI, accessed on December 3, 2025,

- https://minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2023/06/INTEGRAL_Nomenclature_Budgetaire_de_l_Etat_ULTIMATE.pdf
5. RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2023, accessed on December 3, 2025,
https://www.dgb.cm/wp-content/uploads/2024/08/Rapport_Execution_budget_2023-bon-du-25-07-2024.pdf
 6. rapport d'execution du budget de l'etat pour l'exercice 2020 | minfi, accessed on December 3, 2025,
https://www.minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2021/08/RAPPORT_EXECUTION_Budget_2020.pdf
 7. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2024 EXPOSÉ DES MOTIFS, accessed on December 3, 2025,
<https://www.dgb.cm/wp-content/uploads/2023/12/Expo-de-Motif-PLF-2024.pdf>
 8. TABLEAU DE BORD DES FINANCES PUBLIQUES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 - MINFI, accessed on December 3, 2025,
<https://minfi.gov.cm/tableau-de-bord-des-finances-publiques-mois-de-decembre-2024/>
 9. CAMEROUN - International Monetary Fund, accessed on December 3, 2025,
<https://www.imf.org/-/media/files/publications/loi/imported-cpid-pdfs/external/np/loi/2020/cam/fre/010720.pdf>
 10. Rapport-Sur-le-Budget-2021-de-L'Etat-du-Cameroun-Une-Analyse-de-la-Soutenabilité-de-la-Dette-Publique-.pdf - Nkafu Policy Institute, accessed on December 3, 2025,
<https://nkafu.org/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-Sur-le-Budget-2021-de-L'Etat-du-Cameroun-Une-Analyse-de-la-Soutenabilité-de-la-Dette-Publique-.pdf>
 11. BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2023 - DOUANES CAMEROUNAISES, accessed on December 3, 2025,
<http://www.douanes.cm/douanes-cameroun/5004/budget-de-letat-pour-l'exercice-2023/>
 12. Rapport Annuel 2019 - MINFI, accessed on December 3, 2025,
https://www.minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2020/12/rapport_annuel_2019_direction_generale_douanes_fr.pdf
 13. Pertes de recettes douanières de la CEMAC dues à l'UE28-RU, accessed on December 3, 2025,
<https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/01/Pertes-de-recettes-douani%C3%A8res-de-la-CEMAC-dues-%C3%A0-IAPE-avec-IUE28-RU-SOL-12-f%C3%A9vrier-2017.pdf>
 14. RAPPORT SUR LES DEPENSES FISCALES DE L'EXERCICE 2023 - DGI, accessed on December 3, 2025,
<https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/Rapport%20sur%20les%20depenses%20fiscales%202023.pdf>
 15. Commerce extérieur : le Cameroun dématérialise le paiement de la taxe d'acconage et de la TVA, accessed on December 3, 2025,
<https://www.investiraucameroun.com/commerce/1809-21209-commerce-exterieur-le-cameroun-dematerialise-le-paiement-de-la-taxe-dacconage-et-de-la-tva>

16. Cameroun – Loi de finances pour 2020 - Droit-Afrique, accessed on December 3, 2025, <http://www.droit-afrique.com/uploads/Cameroun-LF-2020.pdf>
17. Projet loi de finances 2020 : une nouvelle taxation à l'exportation proposée au Cameroun, accessed on December 3, 2025, <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0312-13682-projet-loi-de-finances-2020-une-nouvelle-taxation-a-l-exportation-proposee-au-cameroun>
18. Transition fiscale-douanière et répartition dans un pays en développement - Horizon IRD, accessed on December 3, 2025, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-08/010016848.pdf
19. Le rapport d'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2020 est disponible, accessed on December 3, 2025, <https://www.dgb.cm/le-rapport-dexecution-du-budget-de-letat-pour-lexercice-2020-est-disponible/>
20. Recettes douanières : le Cameroun mobilise 897,4 milliards de FCFA en 2022, en hausse de 5,3%, accessed on December 3, 2025, <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0901-18902-recettes-douanieres-le-cameroun-mobilise-897-4-milliards-de-fcfa-en-2022-en-hausse-de-5-3>
21. La douane camerounaise annonce un dépassement de ses objectifs de recettes de 46,3 milliards de FCFA en 2021 - Investir au Cameroun, accessed on December 3, 2025, <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/2801-17445-la-douane-camerounaise-annonce-un-depassement-de-ses-objectifs-de-recettes-de-46-3-milliards-de-fcfa-en-2021>
22. Cameroun : les recettes douanières s'élèvent à 897,4 milliards de FCFA en 2022, accessed on December 3, 2025, <https://fr.journalducameroun.com/cameroun-les-recettes-douanieres-selevent-a-8974-milliards-de-fcfa-en-2022/>
23. Les recettes douanières du Cameroun progressent de près de 162 milliards de FCFA entre 2015 et 2019, accessed on December 3, 2025, <https://www.investiraucameroun.com/economie/2907-14996-les-recettes-douanieres-du-cameroun-progressent-de-pres-de-162-milliards-de-fcfa-entre-2015-etc-2019>
24. Douanes camerounaise : 851 milliards (+5%) de recettes collectées en 2021 - EcoMatin, accessed on December 3, 2025, <https://ecomatin.net/douanes-camerounaise-851-milliards-5-de-recettes-collectees-en-2021>
25. Rapport Annuel 2021 - DGI, accessed on December 3, 2025, <https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/Rapport%20Annuel%202021-DGI-def.pdf>
26. ACCROISSEMENT DES RECETTES DOUANIERES - DOUANES CAMEROUNAISES, accessed on December 3, 2025, <http://www.douanes.cm/douanes-cameroun/6978/accroissement-des-recettes-douanieres/>

27. Douanes : des recettes en hausse de 33 milliards FCFA en 2024, mais l'enveloppe reste en deçà de l'objectif initial - Investir au Cameroun, accessed on December 3, 2025,
<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/2901-21617-douanes-des-recettes-en-hausse-de-33-milliards-fcfa-en-2024-mais-lenveloppe-reste-en-deca-de-lobjectif-initial>
28. Recettes douanières : plus de 100 milliards de FCFA attendus au Cameroun en juin 2025, accessed on December 3, 2025,
<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/2306-22153-recettes-douanieres-plus-de-100-milliards-de-fcfa-attendus-au-cameroun-en-juin-2025>
29. Cameroun : avec 1,6 milliard \$ de recettes en 2024, la douane atteint 96,5% de son objectif, accessed on December 3, 2025,
<https://www.agenceecofin.com/actualites-finance/2801-125320-cameroun-avec-1-6-milliard-de-recettes-en-2024-la-douane-atteint-96-5-de-son-objectif>
30. de la loi de finances, accessed on December 3, 2025,
<https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/FT%20mesures%20nouvelles%20LF%202022.pdf>
31. R apport Annuel 2015 1 - DGI, accessed on December 3, 2025,
https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/Rap%20annuel%20Imp%20_2015_lundi14_Fr%2002.pdf
32. Douane : près de 102 milliards de FCFA de recettes attendues au Cameroun en septembre 2025, accessed on December 3, 2025,
<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0909-22422-douane-pres-de-102-milliards-de-fcfa-de-recettes-attendues-au-cameroun-en-septembre-2025>